



CÉLIGNY

Législature 2020-2025  
Délibération  
Séance du 11 juin 2024

***Proposition du Maire relative à un crédit de réalisation de 265'000 F pour l'aménagement du préau de l'école.***

Vu l'exposé des motifs,

vu le devis établi par le bureau Pottu et Seitz, le 31 mai 2024

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 6 oui, soit à l'unanimité des membres présents

1. De réaliser les travaux d'aménagement du préau de l'école
2. D'ouvrir au maire un crédit de 265'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses de 265'000 F dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 265'000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 265'000 F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'exécution de ces travaux.